

COMMUNE DE WATTEN

ARRÊTÉ DU MAIRE



N° 9735

RESTRICTION DE CIRCULATION
REPLACEMENT DES GLISSIÈRES DE SÉCURITÉ RD213 POUR LE CD59

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de la Route

Vu la demande présentée par la société AXINUM LILLE à Dardilly, qui va réaliser des travaux de remplacement des glissières de sécurité pour le compte du CD59 sur la RD213 à Watten

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et faciliter le bon déroulement de ce chantier

ARRÊTE

Art 1 : La circulation se fera de façon alternée et sera régulée par feux tricolores au droit du chantier sur la RD213 à partir du 16/01/2023 et pour une durée de 15 jours.

Art 2 : Le chantier sera interdit au public.

Art 3 : Ces dispositions entreront en vigueur dès la pose par l'entreprise de la signalisation réglementaire. L'entreprise s'assurera du maintien d'une signalisation précise et correcte pendant toute la durée du chantier.

Art 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- L'entreprise AXINUM LILLE
- Le CD59 et la CCHF
- La gendarmerie, le SDIS, le gestionnaire de transports scolaires et le SIROM.

Fait à WATTEN, le 09/01/2023

Le Maire.

POUR COPIE CONFORME

Le Maire,



Daniel DESCHODT.